



Territoire  
Limousin



# 450 brebis Limousine

## 1 unité de travail

### UNE CONDUITE SIMPLIFIÉE AVEC INTÉGRATION DE MILIEUX REMARQUABLES DANS LE SYSTÈME DE PÂTURAGE

#### CAS TYPE OVIN SPÉCIALISÉ RUSTIQUE SR6

Le système se rencontre principalement en zone de montagne, sur le Plateau de Millevaches du Limousin – berceau de la race ovine Limousine. Il se développe également sur d'autres territoires, car la souplesse de conduite et les qualités maternelles de la brebis Limousine facilite l'installation. Sa rusticité lui donne la capacité de valoriser les tourbières et les landes sèches. Ainsi, les exploitations complètent leur ressource fourragère avec l'entretien de ces milieux remarquables.

Sur ces exploitations de 70 ha, s'ajoute donc une vingtaine d'ha de parcours. Une conduite simplifiée avec 1 agnelage par an sur principalement 2 périodes et à une personne permet de démarrer son activité agricole sur une surface limitée. Si des surfaces supplémentaires se libèrent, le troupeau pourra atteindre 600 brebis avec un emploi salarié en groupement d'employeur.



Un éleveur, **1 UMO**, sur une exploitation de **70 Ha**  
**450** brebis Limousines, conduites en **deux périodes principales d'agnelage** automne et hiver  
**535** agneaux conduits en bergerie  
**100 %** de la surface en prairies, avec utilisation de landes et tourbières

#### LE TROUPEAU

**450** brebis – **70** UGB  
**15** Béliers

Productivité **1,20** agneau/brebis

Viande produite **7,8** tonnes/UMO

**355** agneaux de bergerie, vendus sous SIQO (Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine)  
**90** agnelles reproductrices

**90** agnelles conservées

Agnelages en 2 périodes principales :  
Août-Sept et Nov-Déc, complétés en Mars-Avril (Agnelles et repasse brebis)

#### L'ALIMENTATION

265 kg de MS fourrage/brebis  
145 Kg de concentré / brebis

Autonomie fourragère : **100 %**

Autonomie en concentrés : **0 %**

#### LES SURFACES

**40 ha** de prairies temporaires longues durées

**30 ha** de prairies naturelles

**20 ha** de parcours sur l'exploitation ou en partenariat avec le CEN Limousin ou le PNR de Millevaches

Chargement : **6,4** brebis/ha SFP  
**1** UGB/ha SFP

**57 %** des surfaces labourables  
**5 ha** de prairies renouvelés par an

**Pâturage tournant** pour conserver une flore diversifiée et dense

**Utilisation des parcours** de juin à août

**Des semis de prairies** de mélange à base de légumineuses pour assurer des stocks de qualité

## LA REPRODUCTION

### Fonctionnement du troupeau

Mois	Mars	Avril	mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Jan	Février	Mars	Avril	Mai	juin	juillet	Août	
<b>Lot 1 Lutte de printemps</b>	Lutte de 270 brebis					Agnelage de 200 brebis				240 agneaux élevés en bergerie									
<b>Lot 2 Lutte d'été</b>				Lutte de 220 brebis dont 60 agnelles					Agnelage de 207 brebis					250 agneaux élevés en bergerie					
<b>Lot 3 Lutte d'automne</b>									Lutte 42 brebis dont 30 agnelles					Agnelage de 39 brebis				43 agneaux élevés à en bergerie	

#### • Lot 1 : lutte au printemps

##### Lutte début avril pour un agnelage fin août à septembre

Un 1<sup>er</sup> lot de lutte au printemps de 270 brebis est composé des 160 brebis mettant bas habituellement dans ce lot et de 110 brebis (principalement des antenaises) ayant agnelé en décembre.

Dans le cadre du programme de sélection de Rom sélection de la section Limousine, les sélectionneurs réaliseront un lot d'IA d'une centaine de brebis pour l'amélioration génétique de leur troupeau et l'approvisionnement en béliers de la SCI (Station de Contrôle Individuel) et du Centre d'insémination. 2/3 des agnelles de renouvellement sont conservées sur ce lot et une vingtaine triées pour la vente comme reproductrices.

Pour assurer des agnelages groupés et un bon taux de fertilité, un bélier vasectomisé est mis dans le lot des brebis 15 jours avant la lutte avec distribution d'enrubannage en février-mars. En paternité, compter maximum 30 à 35 brebis par bélier. Une échographie 45 jours après la fin de la lutte permet d'identifier les brebis vides et de les remettre à nouveau en lutte fin juin.

#### • Lot 2 : lutte d'été

##### Lutte en fin juin - juillet pour un agnelage novembre - décembre

Un 2<sup>ème</sup> lot de lutte d'été de 220 brebis est composé de la 50aine de brebis mettant bas habituellement dans ce lot, des 70 repasses du lot 1, des 40 brebis ayant agnelées en mars-avril et des 60 agnelles nées en septembre. Les agnelages ont lieu de fin novembre à décembre.

Pour atteindre 20 % de renouvellement, 30 agnelles supplémentaires sont conservées et 70 seront destinées à la vente de reproducteurs.

#### • Lot 3 : lutte d'automne

##### Lutte en octobre-novembre pour un agnelage en mars-avril

Un petit lot d'une quarantaine de brebis, constitué des 30 agnelles nées en décembre et des repasses du lot précédent est lutté en octobre pour un agnelage de mars-avril.

Toutes les luttes ont lieu sur 2 cycles soit 35 jours pour chacun des lots, avec un cycle préalable pour l'effet bélier.

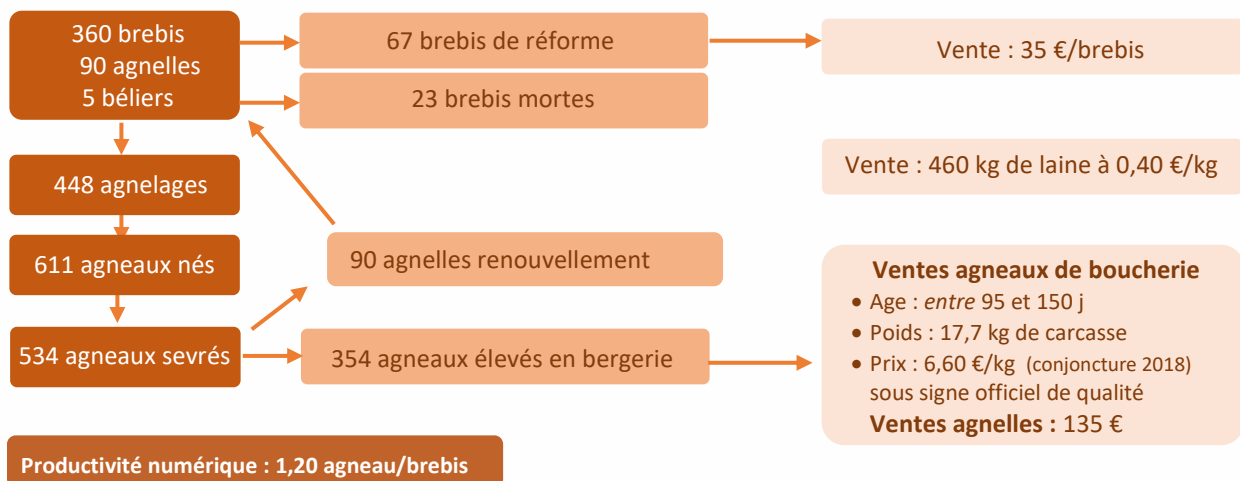
## Luttes et agnelages

	Lot 1 270 brebis lutte au printemps	Lot 2 220 brebis lutte d'été	Lot 3 30 agnelles Lutte d'automne	Total troupeau
Brebis luttées	270	220	42	450
Agnelages	203	207	39	448
Agneaux nés	273	287	50	611
Agneaux morts	32	37	7	77
Agneaux vendus	181	220	43	444
Agnelles conservées	60	30		90

## Les taux

Fertilité ou mise bas	75 %	94 %	92 %	99 %
Prolificité	135 %	139 %	129 %	136 %
Mortalité	12 %	13 %	14 %	13 %
Productivité	89 %	113 %	102 %	119 %

## Bilan de reproduction et ventes des agneaux

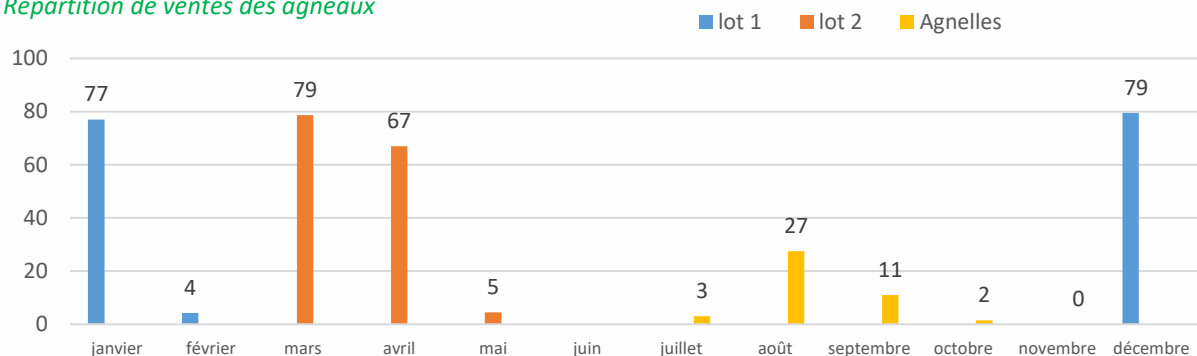


## LA COMMERCIALISATION DES AGNEAUX

### Mode de finition et périodes de ventes des agneaux de boucherie

Ils sont élevés en bergerie, sevrés à 70 jours et complémentés avec un aliment du commerce (86 kg).

#### Répartition de ventes des agneaux



## L'ALIMENTATION

**Objectif : Mettre à disposition des fourrages de qualité aussi bien sous forme d'herbe pâturée que de stocks, pour être le plus autonome possible.**

**Principales rations journalières des brebis en bergerie (fourrages en kg MS, concentrés en Kg Brut)**

### Lot 1 : Agnelage d'automne

La fin de gestation se fait au pâturage, de préférence sur des repousses de foin.

Alimentation à base de foin complémenté avec des céréales et un complément azoté (40 % de MAT)

	Début de lactation	Fin de lactation
Foin de prairies	1,7	1,7
Céréales	0,35	0,25
Complémentaire	0,15	0,10

### Lot 2 : Agnelage d'hiver

Alimentation à base de foin et d'enrubannage, complémenté avec des céréales et un complément azoté (40 % de MAT)

	Fin de gestation	Début de lactation	Fin de lactation
Foin de prairies	1,3	0,7	0,7
Enrubannage	-	1	1
Céréales	0,30	0,35	0,25
Complémentaire	0,10	0,15	0,10

### Lot 3 : La ration est identique au lot d'hiver, le fourrage distribué sera uniquement du foin.

Comme ce lot est composé essentiellement d'agnelles, elles seront complémentées avec 300 g de céréales et du CMV tout l'hiver.

L'enrubannage dont le stock est limité, est distribué au 2<sup>ème</sup> lot en lactation d'hiver. Le foin de prairies temporaires riches en légumineuses sera réservé aux lactations du lot d'automne et du lot d'avril. Les foins de moindre qualité seront destinés aux brebis à faibles besoins : brebis à l'entretien, brebis en début gestation et fin de gestation.

## Élevage et alimentation des agnelles

Elevés comme les agneaux de boucherie jusqu'au sevrage à 70 jours, la distribution de concentré sera diminuée progressivement à 700 g pendant 1 mois, les agnelles auront atteint une consommation d'1 kg de foin par jour. Puis jusqu'à la mise à l'herbe, il leur sera distribué du foin de bonne qualité avec 500 à 600 g de concentré. Idéalement, la complémentation sera composée de ½ concentrés ou céréales et ½ luzerne déshydratée. Il ne faudra pas oublier l'apport de sel et si ce sont des céréales qui sont distribuées, l'apport de CMV.

**En moyenne il faut prévoir 265 kg MS de foin et d'enrubannage par brebis et 145 kg de concentré.**

Fourrage :

	Total troupeau /an	Kg/couple brebis + agneau
Enrubannage	25 t MS	54 kg
Foin	95 t MS	209 kg
<b>Total</b>	<b>120 T MS</b>	<b>263 kg MS</b>

**Autonomie fourragère : 100 %**

Concentré :

	Total troupeau /an	Kg/couple brebis + agneau
Céréales	21 T	47 kg
Complémentaire azoté	5 T	12 kg
Concentrés agneaux	39 T	86 kg
<b>Total</b>	<b>65 T</b>	<b>145 kg</b>

**Autonomie en concentrés : 0 %**

## L'ASSOLEMENT

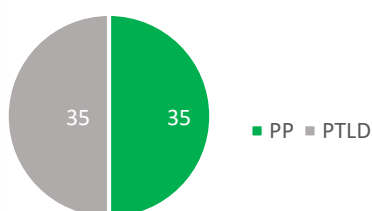
**Objectif :** Etre autonome et produire du fourrage de qualité pour limiter la consommation de concentré et obtenir de bonne croissance des agneaux sous la mère.

**Les moyens :**

- Culture de 5 ha de prairies temporaires d'une durée de 7 ans.

L'objectif est de récolter un fourrage riche en légumineuses, le semis des prairies sera réalisé dans ce sens avec un apport régulier d'amendement calcaire sur les prairies temporaires de l'exploitation.

*Assolement (ha)*



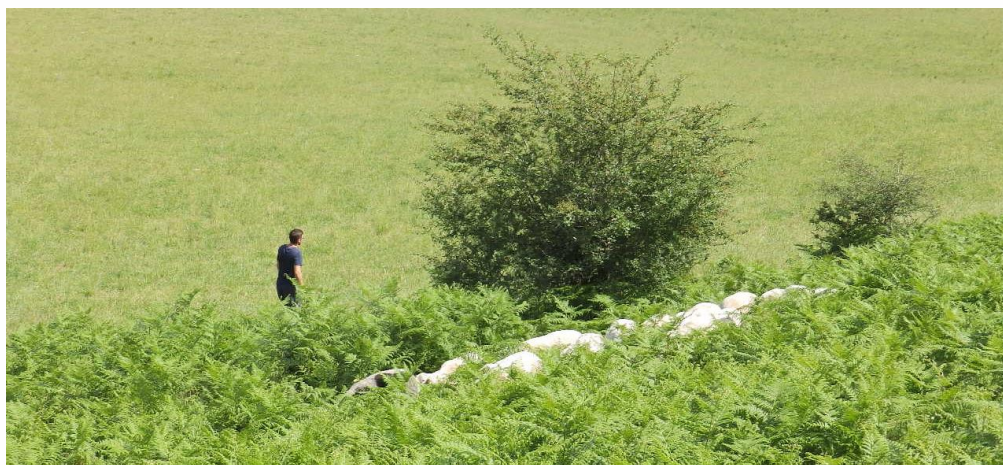
- **50 % en rotation longue :**  
 Prairies temporaires multi espèces pour une durée moyenne de 7 ans
- **50 % de surfaces en prairies permanentes**

### Rotations et itinéraires culturaux

année	année 1	années 2 et 3	années 6 et 7
culture	PP	PP	PT multi espèces
itinéraires culturaux	sur 10 ha	sur 20 ha	
fertilisation	20 N et 15t fumier	40 N	30 N

### Amendement

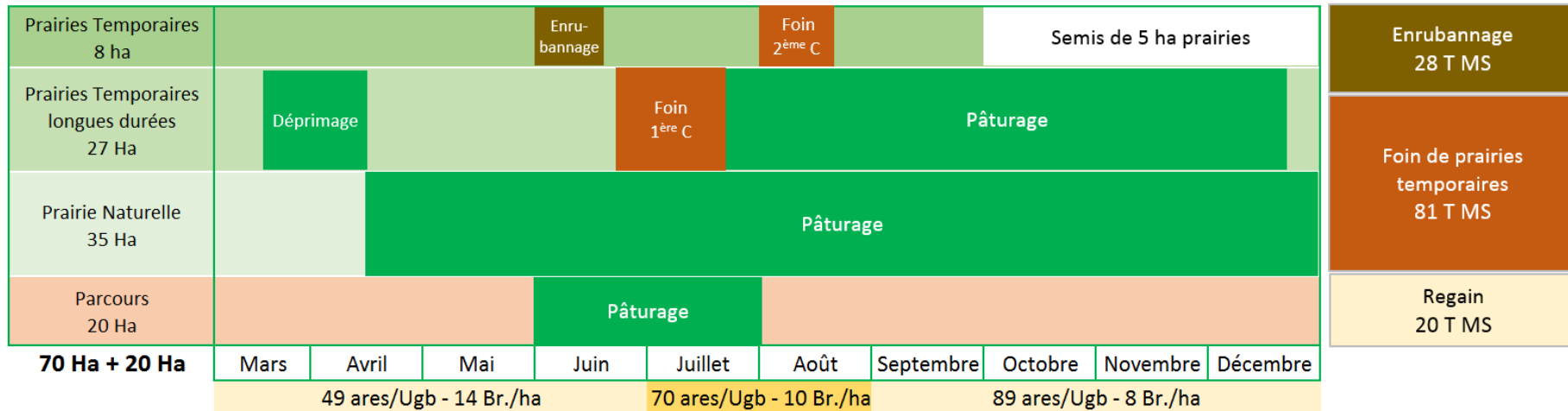
- À l'implantation : 2T de CAO/ha
- À l'entretien : 2T de CAO/ha sur 1/3 de la surface tous les ans



## ÉLÉMENTS CLÉS DE LA CONDUITE DES SURFACES

L'utilisation des surfaces ▼

Les fourrages stockés ▼



### Les rendements fourragers

Enrubannage	3,5 tMS/ha
Foin	3 tMS/ha
Regain	2,5 tMS/ha



## LES INVESTISSEMENTS

### Bâtiments



- Un tunnel ou un bâtiment aménagé pour les brebis à l'entretien
- Investissement dans un bâtiment de 600 m<sup>2</sup> pour loger 210 brebis à l'agnelage. Il représente un investissement de 90 000 €. Avec 30 % d'aide, il sera financé par un emprunt de 63 000€.

Le pâturage hivernal d'une centaine de brebis permettra de limiter les besoins en bâtiment et de laisser plus de place aux animaux en production.

### Matériel



- Le parc matériel en propriété** est composé principalement de :
- 1 tracteur pour une utilisation annuelle moyenne de 400 heures
  - Un matériel de fauche en propriété pour 27 ha de fauche
  - Une dérouleuse pailleuse

L'investissement global en matériel est de **73 700 €**.

Des travaux assurés par CUMA ou ETA sont : le pressage du foin et d'enrubannage, les travaux du sol et semis, épandage de fumier, Giro broyage.

## POUR BIEN RÉUSSIR

**Entretien des prairies** pour obtenir des stocks de qualité et en quantité suffisante grâce à un amendement régulier, un apport de fumure et à un renouvellement de prairie régulier avec des mélanges riches en légumineuses.

**Avoir à disposition des parcours** à pâturer pendant la période sensible entre le 15 juin et 30 août, en particulier lors des années sèches.

**Atteindre une productivité de 1,20** grâce à une bonne gestion des lots en conservant ses périodes de lutte bien définies et identiques d'une année sur l'autre. Avec un sevrage précoce des agneaux à 70 Jours, on a suffisamment de brebis disponibles pour approvisionner les lots de lutte suivants. Il peut être tentant pour améliorer la productivité de remettre en lutte une partie des brebis ayant mis bas en septembre pour les faire réagner en avril. Si les résultats de reproduction s'en trouvent améliorés une année, le nombre de brebis disponibles pour reconstituer le lot de lutte de printemps pour l'année suivante sera insuffisant. La réussite de ce système repose sur les mêmes périodes de lutte et un nombre de brebis par lot identique chaque année.

**Sélectionner les meilleures brebis** pour constituer le lot d'agnelage d'automne et d'hiver où sont triés en priorité les agnelles de renouvellement puis celles pour la vente.

**Prévoir une bergerie fonctionnelle en dur**, pour les agnelages et **des bâtiments complémentaires** pour assurer des bonnes conditions de travail pendant le pic de présence des animaux en bergerie.

## MARGE DE PROGRÈS

On rencontre des résultats supérieurs dans les troupeaux où l'alimentation est particulièrement suivie avec l'utilisation de regain et de fourrages plus riches en légumineuses aux périodes clés, et une préparation à l'agnelage avec une complémentation réalisée au moins 1 mois avant l'agnelage grâce aux échographies.

## ÉVOLUTION DU SYSTÈME

Si des surfaces supplémentaires se libèrent, le troupeau pourra atteindre 600 brebis avec un emploi salarié en groupement d'employeur. Ainsi, l'exploitant gagnera en confort de travail et pourra plus facilement se dégager du temps libre. Il faudra compter environ 130 ha et 1,3 unités de main d'œuvre.

### Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

### Avec la contribution des chambres d'Agriculture du Territoire Limousin

Boulevard des Arcades - 87060 Limoges Cedex 2 - [www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.chambres-agriculture.fr)

Référence Idele : n°00 19 602 020

Août 2019 – Réalisation : Katia Brulat (Institut de l'Élevage) – Crédit photo : J.C. Dupuy, Chambre d'agriculture

### Ont contribué à ce dossier :

Marie-Line BARIJOU – Chambre d'agriculture de la Haute-Vienne – Tél : 05 87 50 40 83

Sylvie DENIS – Chambre d'agriculture de la Corrèze – Tél : 05 55 21 55 21

Danielle SENNEPIN – Chambre d'agriculture de la Creuse – Tél : 05 55 61 50 00

### Avec l'expertise de :

Julien Terrioux, conseiller machinisme CA de la Creuse

Philippe Ducourthial, conseiller agronomie CA 23

Les conseillers fourrages des CA Nouvelle-Aquitaine

### Sous la coordination de :

Louis-Marie CAILLEAU (CRA Nouvelle Aquitaine/Rattaché Institut de l'Élevage) – Tél : 05 55 10 37 86

### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

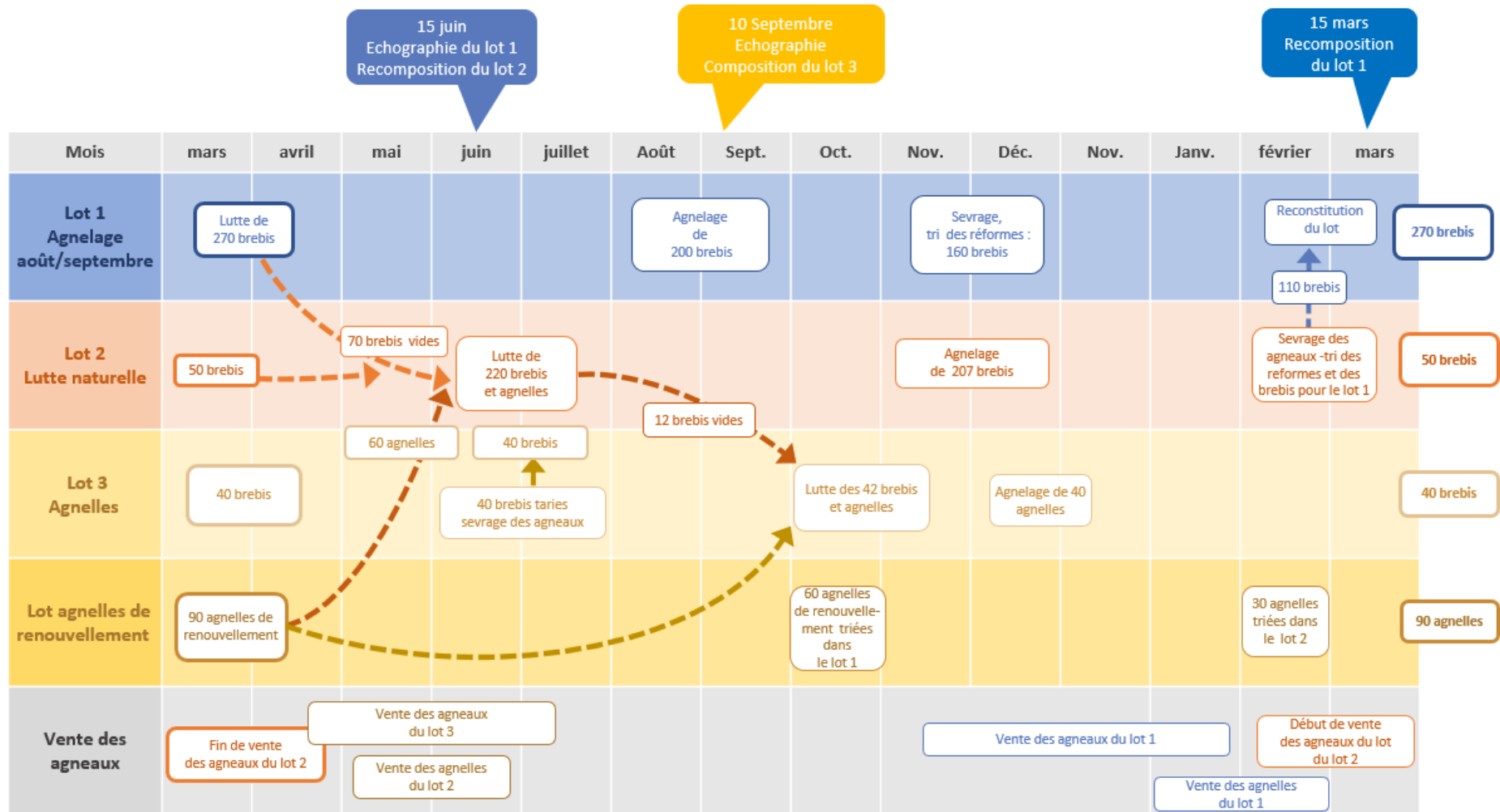
Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la région Nouvelle-Aquitaine et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.





### Détails du schéma de reproduction



### Détail des lots au pâturage

Surface fauchée et pâturée 27 Ha						200 Ge 30 Ae	220 En 30 Ae	220 Ge 42 Ae Br en lutte		160 En 42 Ae Br en lutte
Surface pâturée 35 Ha	270 Lu 50 En	270 Lu 50 En 160 Ae	320 En 120 Ae	220 Lu 30 Ae						
Parcours 20 Ha					200 Lu	220 Lu				
<b>62 Ha + 20 Ha</b>	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	49 ares/Ugb - 14 Br./ha				70 ares/Ugb - 10 Br./		89 ares/Ugb - 8 Br./ha			

*Lu : Brebis en lutte*

*La : Brebis en lactation*

*Ge : Brebis gestante*

*Ae : Agnelles*



# Cas type SR6

## SYSTÈME 450 BREBIS LIMOUSINE, 1 UTA



### LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES 2018 (hors taxes)

Pour des exploitations en rythme de croisière

<b>PRODUIT BRUT TOTAL</b>	<b>100 936 €</b>
<b>Produit ovin (64% PB)</b>	<b>65 054 €</b>
<b>Produits animaux</b>	<b>69 992 €</b>
• 354 agneaux de bergerie : 17,7 kg à 6,58 €	41 266 €
• 90 agnelles de reproduction à 135 €	12 150 €
• 67 brebis de réforme à 35 €	2 347 €
• Laine : 690 kg à 0,40 €	276 €
• Achat : 4 béliers à 480 €	- 1 920 €
<b>Aide ovine</b>	<b>10 935 €</b>
450 AO à 24,3 €	
<b>Produits non affectables (36% PB)</b>	<b>35 882 €</b>
<b>Aides</b>	
ICHN (zone de montagne)	20 184 €
Aides découplées : 70 DPB à 110 €	15 698 €

<b>CHARGES (59% PB)</b>		<b>59 658 €</b>
<b>Charges opérationnelles (54%)</b>		<b>32 176 €</b>
<b>Ovins</b>	<b>59 €/brebis</b>	<b>26 745 €</b>
Concentrés	39 €/brebis	17 628 €
Frais d'élevage	11 €/brebis	5 067 €
Frais vétérinaires	5 €/brebis	2 250 €
Achat de litière	4 €/brebis	1 800 €
<b>Surface fourragère</b>	<b>78 €/ha</b>	<b>5 431 €</b>
70 ha de SFP		
<b>Productions végétales</b>	<b>280 €/ha</b>	<b>1 821 €</b>
7 ha de CGU		
<b>Charges de structure (46%)</b>		<b>27 482 €</b>
<i>(hors amortissement et frais financier)</i>		
Main d'œuvre (MSA + salaires)	83 €/ha SAU	5 841 €
Foncier	57 €/ha SAU	4 000 €
Matériel	120 €/ha SAU	8 441 €
Bâtiments	3 €/ha SAU	200 €
Autres charges	128 €/ha SAU	9 000 €

<b>EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>41 278 €</b>
	<b>41 278 €/UMO</b>

#### TRÉSORERIE

Annuités	12 392 €
----------	----------

<b>Revenu disponible</b> (autofinancement, prélèvements privés)	<b>28 886 €</b>
	<b>28 886 €/UMO</b>

#### RÉSULTAT COURANT

Amortissements	16 681 €
Frais financiers	1 200 €

<b>Résultat courant (23% PB)</b>	<b>23 396 €</b>
	<b>23 396 €/UMO</b>

### QUELQUES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

#### Efficacité économique

EBE/PB	41 %
--------	------

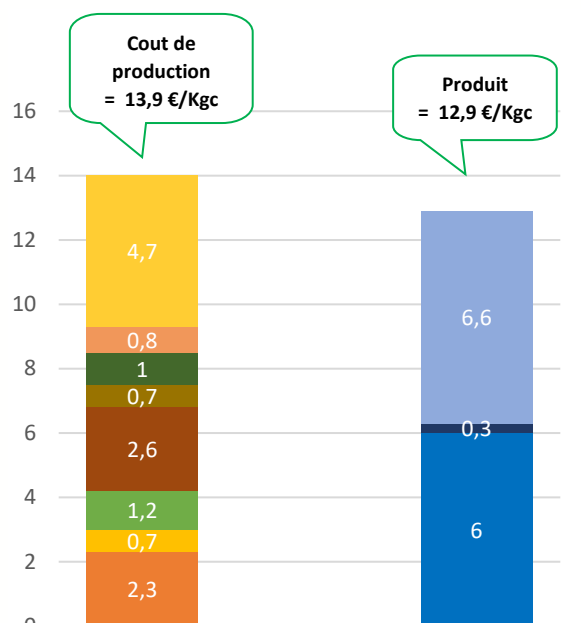
#### Endettement

Annuités/EBE	30 %
--------------	------

#### Indicateurs ateliers

Solde sur coût alimentaire	104 €/EMP
Marge brute/brebis	73 €/EMP
	471 €/UGB

## COÛT DE PRODUCTION



- Alimentation
- Frais d'élevage
- Bâtiments
- Foncier et capital
- Aides
- Prix agneaux
- Appro surfaces
- Mécanisation
- Frais divers gestion
- Travail
- Autres produits

Productivité	
Agneaux/UMO	534
Productivité en kg carcasse /UMO	7 828

Rémunération permise	
Nb smic/UMO (approche comptable)	1,55
Nb smic/UMO (approche trésorerie)	1,89



**Document édité par l'Institut de l'Élevage**  
149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – [www.idele.fr](http://www.idele.fr)  
**Avec la contribution des Chambres d'Agriculture du territoire Limousin**

Boulevard des Arcades – 87060 Limoges cedex 2

ISSN : demande en cours

Août 2019 - Référence Idele : 00 19 602 020

Réalisation : Katia Brulat (Institut de l'Élevage)

Crédit photos : J. C. Dupuy, Chambre d'agriculture

### Ont contribué à ce dossier :

Sylvie Denis – CA de la Corrèze – Tél : 05 55 21 55 21

Danielle Sennepin – CA de la Creuse - Tél : 05 55 61 50 00

Marie-Line Barjou – CA de la Haute-Vienne – Tél : 05 87 50 40 36

Louis-Marie Cailleau – CRA Nouvelle Aquitaine/rattaché Institut de l'Élevage -Tél : 05 55 10 37 86

### Avec l'expertise de :

Julien Terrioux, conseiller machinisme CA de la Creuse

Philippe Ducourthial, conseiller agronomie CA 23

Les conseillers fourrages des CA Nouvelle-Aquitaine

### INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR), de la région Nouvelle-Aquitaine et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

